

### **31 - Scène Nationale de Besançon - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - ISBA - La Rodia - Subvention d'équipement 2016**

**Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur** : La Ville de Besançon met en œuvre une partie de sa politique culturelle au travers d'établissements publics et d'organismes privés avec lesquels sont conclues des conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles.

Le soutien apporté par la collectivité porte à la fois sur le fonctionnement de ces structures mais également sur le renouvellement de leurs équipements scéniques.

Afin de répondre au plus près aux besoins de ces équipements agissant dans le domaine du spectacle vivant, le Conseil Municipal du 2 décembre 2013 a approuvé le principe du versement d'une subvention annuelle d'équipement dont le montant ne serait plus fixé dans les conventions d'objectifs et de moyens établies avec chaque structure mais déterminé chaque année en fonction d'un programme prévisionnel d'équipement présenté à la collectivité.

L'EPCC des Deux scènes (Scène Nationale), le Centre Dramatique National, le Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, la Régie Autonome Personnalisée La Rodia et l'ISBA ont ainsi déposé des programmes d'équipement pour 2016.

Au regard des programmes d'équipements proposés, il est proposé d'allouer des subventions d'équipement 2016 pour les montants suivants :

- **EPCC les Deux Scènes, Scène Nationale de Besançon** : 40 000 €

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.313.204181.012015/10031.

- **SARL Airelle, Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté** : 16 260 €

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.313.20421.00509 / 10031.

- **Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté** : 10 660 €

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.311.204181.0012016 / 10031.

- **Régie Autonome Personnalisée La Rodia** : 39 080 €

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.314.2041641.0010012.10031.

- **Institut Supérieur des Beaux-Arts** : 29 600 €

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.23.204181.0014006/10031.

#### **Propositions**

Le Conseil est invité à :

- approuver le versement des subventions d'équipements indiquées ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants à intervenir dans ce cadre.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? 2. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour l'EPCC Les Deux Scènes, n'ont pas pris part au vote : M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CURIE, Mme MAILLOT, M. STHAL, M. MORTON, Mme POISSENOT, M. VAN HELLE, M. BODIN (2), Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN, M. ALLEMANN (2), Mme LEMERCIER, M. CHALNOT, M. BONNET (2), Mme COMTE-DELEUZE et Mme FAIVRE-PETITJEAN.

Pour l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, n'ont pas pris part au vote : M. LE MAIRE, M. BONTEMPS, M. MORTON, Mme MAILLOT, M. CURIE, M. DUMONT, Mme JEANNIN, Mme DARD, M. BIZE (2), Mme ZEHAFF, Mme REBRAB, M. ALAUZET et M. BONNET (2).

Pour l'ISBA, n'ont pas pris part au vote : M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. SCHAUSS, Mme JEANNIN, Mme LEMERCIER, M. CURIE, Mme EL-YASSA, M. POULIN, M. CHALNOT, Mme JOLY, Mme MAILLOT, M. BONNET (2) et Mme FAIVRE-PETITJEAN.

Pour La Rodia, n'ont pas pris part au vote : Mme ANDRIANTAVY, M. BONTEMPS, M. CHALNOT, M. CURIE, M. DUMONT, Mme EL-YASSA, Mme LEMERCIER, M. LEUBA, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, Mme PRESSE, Mme REBRAB, M. STHAL, M. VAN HELLE, M. BONNET (2), Mme COMTE-DELEUZE, M. FAGAUT et Mme FAIVRE-PETITJEAN.

*Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2016.*